

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur Rolland ANGOTTI**

**N° 3 DS 14.7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 08/10/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014  
(accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de solidarité internationale et droits de l'homme**

**Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et droits de l'homme pour un montant de 11 750 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations droits de l'homme et de solidarité**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Amitié Cameroun</b> Subvention de fonctionnement	1 000
<b>CICODES</b> Subvention de fonctionnement Aide à l'organisation de la Fête des Droits de Toutes les Couleurs	5 000 5 000
<b>Peuple Solidaire</b> Subvention de fonctionnement	750

Le maire,

Ludovic JOLIVET